

Réunion du 16 octobre 2024

Présents : Dugué, Jeanneau, Bureau, Moreau, Grenon, Bate, Lhuair, Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Chollet, Vincent

Excusés : Guilloteau → procuration Grenon, , Durot, Delahaye.

Secrétaire de séance: Mme Grenon

<<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

Travaux :

Ecole : La séparation du bureau de direction a été réalisée.

Une réunion a eu lieu en mairie concernant la structure de jeux de la cour des maternelle, elle devrait être installée semaine 44/45.

Logement de La Poste : il reste le jardin à nettoyer. Le conseil municipal a visité le logement et décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer à 800€.

Voirie : le muret est remonté en partie au niveau du lavoir, il va être doublé et enduit.

Maison médicale : il semble nécessaire d'installer un point d'eau dans le bureau des kinés. L'entreprise DUPRÉ a fait parvenir un devis pour un montant de 2362€ ce qui paraît élevé. Monsieur MOREAU va reprendre le dossier. Il s'occupera également de trouver une entreprise pour poser des espaliers nécessaires à l'activité.

Services techniques : le conseil municipal décide de renouveler le contrat du jeune en renfort jusqu'à fin novembre afin de nettoyer les villages.

SDF : Suite à différents sinistres survenus lors des locations de salles ces dernières années, le conseil municipal décide de réviser le montant des cautions des salles lors des locations. Par conséquent le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la caution de la salle des fêtes à 1300€ et celle de la salle municipale à 600€.

Communication : une réunion sera programmée prochainement pour la prochaine publication du « fil du guâ ».

Plantations : M. CARMAGNAC tiendra informé le conseil municipal de la prochaine réunion avec l'association « mémoires fruitières » qui se déroulera fin octobre.

Cantine : la cantinière souhaite pouvoir bénéficier d'une formation HACCP. Le pôle formation de la CDCHS a été interrogé sur les prochaines dates. Nous sommes en attente de réponse.

Restaurant : plusieurs factures d'entretien du matériel ont été adressées à la mairie, la relecture du bail stipule que l'entretien est à la charge du locataire. Le conseil municipal convoquera les restaurateurs afin de les informer que la mairie est prête à prendre à sa charge le renouvellement du matériel lorsque cela est nécessaire mais que l'entretien et les petites réparations restent à la charge du locataire.

L'entreprise Pahus a fait parvenir un devis pour changement d'une porte en mauvais état. Le conseil municipal valide ce devis.

DELIBERATIONS :

Suite à la résiliation du crédit bail de la boucherie avant son terme il convient de passer les écritures suivantes sur le budget : mandat au compte 167 et titre au compte 7088 pour un montant de 4800€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

CDG17 : le Centre de gestion propose une convention cadre qui permettrait à la mairie de pouvoir solliciter les différentes missions du CGG17 suivant les besoins.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

Contrat assurance groupe : Suite à la mise en concurrence et après avoir étudié les offres, le CDG17 a décidé de retenir RELYENS MUTUAL ET LIFE ASSURANCE pour gérer la sinistralité des collectivités . Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

MAISON DE SANTÉ :

3 jeunes kinés souhaitent s'installer dans l'espace kiné et sollicitent la mairie afin d'acquérir du matériel (environ 30/35000€) sous forme de prêt à taux zéro encadré par une convention.

Le conseil municipal valide le principe de convention de prêt à taux zéro et décide de fixer le montant du loyer à 1090€ pour l'espace complet et 150€ de provisions sur charges par kiné.

Mr GIN s'installera dans le bureau/salle d'urgence pour un loyer de 160€ et 70€ de provisions sur charges. Le calcul s'effectue sur les mêmes bases que l'espace kiné.

QUESTIONS DIVERSES :

Terrains Route de Préroux : le cabinet WIBAULT a confirmé par mail du 20/09 la possibilité d'une vente de gré à gré et recontactera la mairie pour entamer les démarches liées à cette vente.

Révision allégée du PLU : Mme Maia PERNET viendra rencontrer les élus en mairie le 12 novembre prochain afin de présenter l'organisation de la révision du PLU.

Boucherie : deux bouchers souhaitent reprendre le commerce de boucherie/épicerie et ouvrir fin novembre en fonction de l'avancé du dossier de liquidation.

Le conseil municipal décide de faire réparer le matériel et d'intégrer les frais sur le bail de location du matériel.

Biens succession ARNAUD Monique : le conseil prévoit de visiter les biens le 19/10 au matin.

Ecole : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50€ par élève domicilié sur la commune pour le projet de classe de mer.

Le conseil municipal valide la commande de chaises pour la salle des mariages.